

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

États financiers

31 mars 2026



Conseil Sport Loisir de l'Estrie

États financiers

31 mars 2026

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 20
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Subventions - Soutien à la mission	21
Annexe B - Subventions - programmes	21
Annexe C - Subventions - projets	21
Annexe D - Produits et services	22
Annexe E - Autres produits	22
Annexe F - Salaires et avantages sociaux	22
Annexe G - Déplacements et représentation	23
Annexe H - Services professionnels	23
Annexe I - Frais de bâtisse	23
Annexe J - Fournitures et approvisionnements	23
Annexe K - Soutien au milieu	24
Annexe L - Formation au milieu	24



585, boul. Jacques-Cartier Nord
Sherbrooke (Québec) J1J 3A3
Tél. : 819-822-4221 Fax.: 819-822-3027

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil Sport Loisir de l'Estrie (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Villeneuve Gagné Stébenne Proulx Inc.

Villeneuve Gagné Stébenne Proulx Inc.

Par Sébastien Proulx, CPA auditeur

Sherbrooke (Québec)
Le 1er juin 2026

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	18 788	18 365
Subventions - Soutien à la mission (annexe A)	762 814	796 159
Subventions - programmes (annexe B)	990 342	753 820
Subventions - projets (annexe C)	1 302 793	1 262 333
Produits et services (annexe D)	419 704	174 845
Autres produits (annexe E)	43 591	57 003
	<u>3 538 032</u>	<u>3 062 525</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux (annexe F)	1 225 763	1 119 518
Déplacements et représentation (annexe G)	97 805	48 694
Services professionnels (annexe H)	255 225	108 569
Frais de bâtisse (annexe I)	91 722	93 480
Fournitures et approvisionnements (annexe J)	29 342	60 779
Soutien au milieu (annexe K)	1 942 502	2 160 188
Formation au milieu (annexe L)	4 505	21 082
Frais financiers	890	1 139
Publicité	32 166	1 321
Amortissement - bâtisse	6 387	6 387
Amortissement - enseigne	299	299
Amortissement - mobilier et équipements de bureau	4 778	5 084
Amortissement - système informatique	4 056	6 405
	<u>3 695 440</u>	<u>3 632 945</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(157 408)</u>	<u>(570 420)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2026

	Actif net en immobilisations \$	Actif net affecté \$	Actif net non affecté \$	2026 Total \$	2025 Total \$
Solde au début	167 339	817 849	(27 014)	958 174	1 528 594
Insuffisance des produits sur les charges	(15 520)	(132 859)	(9 029)	(157 408)	(570 420)
Virement interfonds (note 3)	3 050	(47 105)	44 055	-	-
Solde à la fin	154 869	637 885	8 012	800 766	958 174

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Bilan

31 mars 2026

	2026 \$	2025 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	55 126	210 388
Compte Avantage entreprise, Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke, au taux de 2.5 %	1 302 427	1 343 121
Débiteurs (note 4)	251 357	266 769
Frais payés d'avance	21 471	13 611
	<u>1 630 381</u>	<u>1 833 889</u>
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>154 869</u>	<u>167 339</u>
	<u>1 785 250</u>	<u>2 001 228</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	233 283	178 986
Apports reportés (note 7)	751 201	864 068
	<u>984 484</u>	<u>1 043 054</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	154 869	167 339
Grevé d'affectations internes	637 885	817 849
Non grevé d'affectations	8 012	(27 014)
	<u>800 766</u>	<u>958 174</u>
	<u>1 785 250</u>	<u>2 001 228</u>

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026 \$	2025 \$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(157 408)	(570 420)
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	<u>15 520</u>	<u>18 175</u>
	(141 888)	(552 245)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	15 412	(36 096)
Frais payés d'avance	(7 860)	(4 843)
Créditeurs	54 297	(24 649)
Apports reportés	<u>(112 867)</u>	<u>(269 413)</u>
	(192 906)	(887 246)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 050)</u>	<u>(2 379)</u>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(195 956)	(889 625)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 553 509</u>	<u>2 443 134</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>1 357 553</u></u>	<u><u>1 553 509</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'assurer le développement de la pratique du sport et du loisir en soutenant les initiatives, en harmonisant les actions et en concertant les intervenants dans le respect de la dynamique estrienne.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables et les frais courus.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les produits de cotisations des membres sont constatés sur la durée d'adhésion.

Les produits et services sont constatés lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à la date de règlement selon le nombre de jours de détention du placement.

Les autres produits sont constatés aux résultats lorsque le revenu est gagné, que le montant est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et le Compte Avantage entreprise qui n'a pas d'échéance et qui est accessible en tout temps.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Bâtisse	30 ans
Enseigne	10 ans
Mobilier et équipements de bureau	5 ans
Système informatique	3 ans

Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

Accord d'infonuagique

L'organisme applique une mesure de simplification pour comptabiliser les dépenses liées aux accords d'infonuagique. De telles dépenses sont traitées comme se rattachant à la prestation de services et sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. La mesure de simplification est appliquée de façon uniforme à l'ensemble des accords d'infonuagique.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du Compte Avantage entreprise, des comptes clients, à l'exception du compte client d'un organisme apparenté, et des subventions à recevoir.

Le compte client d'un organisme apparenté est comptabilisé au coût.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2026

3. Virement interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 3 050 \$ a été transféré du solde de l'actif net non affecté vers l'actif net investi en immobilisations pour l'acquisition de système informatique et un montant de 47 105 \$ a été transféré du solde de l'actif net affecté vers l'actif net non affecté, puisque ces sommes ne seront finalement pas affectées.

4. Débiteurs

	2026	2025
	\$	\$
Comptes clients	28 140	23 289
Compte client, Village Culturel de l'Estrie, organisme sous contrôle commun	2 975	34 095
Provision pour créances douteuses	(197)	-
	30 918	57 384
Subventions	220 439	209 385
	251 357	266 769

5. Immobilisations corporelles

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	100 000	-	100 000	100 000
Bâtisse	191 613	155 547	36 066	42 453
Enseigne	2 988	1 943	1 045	1 344
Mobilier et équipements de bureau	44 181	33 186	10 995	15 773
Système informatique	26 777	20 014	6 763	7 769
	365 559	210 690	154 869	167 339

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2026

6. Crédoiteurs

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs	23 903	9 833
Salaires et vacances	156 126	130 078
Déductions à la source	39 536	28 839
Frais courus	8 800	8 000
Taxes à la consommation	4 918	2 236
	<u>233 283</u>	<u>178 986</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2026

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde d'ouverture	Plus : Montants reçus	Moins : Montants constatés à titre de produits	Solde de fin
	\$	\$	\$	\$
ACLAM - SES et improvincial	508	50 114	(48 797)	1 825
Ateliers sans trace	4 425	4 280	(5 199)	3 506
Autres produits	-	2 060	-	2 060
CDJ - Formation 2025	4 079	29 370	(30 449)	3 000
Cotisations des membres	6 490	17 455	(18 785)	5 160
Ex3	-	5 828	(5 828)	-
Fillactive	10 874	10 186	(21 060)	-
Jeux du Québec - Été	9 068	32 785	(39 731)	2 122
Journée Estrienne	-	8 200	(7 115)	1 085
MEQ - Circonflexe	402 147	438 149	(591 136)	249 160
MEQ - Mesure 1.4	72 290	52 963	(69 540)	55 713
MEQ - - PAFILR	56 344	404 701	(383 194)	77 851
- Soutien inclusion	3 654	-	(3 654)	-
MEQ - PAFIRLPH	6 631	-	(6 631)	-
MEQ - - Projet PH - SIRL	11 265	30 908	(38 673)	3 500
- Projet spéciaux	20 097	5 407	(9 504)	16 000
M361 - TIR - SHV	142 600	318 138	(253 264)	207 474
PAFIMC - Volet 1	-	46 300	(6 357)	39 943
PAFIMC - Volet 2	-	37 752	(2 358)	35 394
Programme CSLE : - Projet CSLE	43 668	11 807	(44 812)	10 663
- Projet Plein air	8 224	-	(7 143)	1 081
- Projet relève	-	-	-	-
RSEQ - Soutien au projets régionaux	6 255	-	(6 255)	-
	11 500	-	(1 500)	10 000

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2026

7. Apports reportés (suite)

Projet CDJ	26 745	-	(16 745)	10 000
Projet inclusion	1 800	-	(1 800)	-
Projet LC - PH Ville de Sherbrooke	-	19 000	(15 886)	3 114
Projet PSREE - Accès bleu	-	21 990	(14 391)	7 599
Revenus perçus d'avance	1 154	-	(1 154)	-
SAJ - Loisir culturel	-	2 000	-	2 000
Structuration - Sentiers pédestres	-	16 000	(14 967)	1 033
Tables des professionnels en loisir	1 334	1 335	(751)	1 918
Village Culturel - Soutien aux projets	<u>12 916</u>	<u>-</u>	<u>(12 916)</u>	<u>-</u>
	<u>864 068</u>	<u>1 566 728</u>	<u>(1 679 595)</u>	<u>751 201</u>

8. Actif net grevé d'affectations internes

Fonds de transport

En avril 2021, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 185 816 \$ au fonds de transport. Un montant de 81 021 \$ a été ajouté au fonds en mars 2022. Mesure de soutien du ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan de relance en loisir et en sport dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'objectif de ce fonds est de soutenir financièrement du transport pour la participation à des activités récréatives et sportives. Les règles d'utilisation de ce fonds devront être conformes aux exigences émises par le ministère décrites à la convention financière signée à cette fin. Au cours de l'exercice, un montant de 47 897 \$ a été utilisé à même ce fonds.

Fonds d'amélioration des immobilisations

En mars 2021, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 100 000 \$ à la réfection et aux rénovations de la bâtisse et du terrain. Un montant de 100 000 \$ a été ajouté au fonds en mars 2022. Les travaux faits à partir de ce fonds devront entraîner une plus value de la fonctionnalité des opérations ou de l'immobilier. Le solde affecté à ce fonds sera ajusté annuellement.

Fonds de relance

En mars 2021, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 750 000 \$ au fonds de relance. L'objectif de ce fonds est de mettre en oeuvre et de soutenir la réalisation de projets initiés par l'organisme ou par les organisations membres de l'organisme permettant la relance en loisir et en sport dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ce fonds sera utilisé en priorité pour les actions collectives au service des membres, des programmes et des services collectifs issus des initiatives des membres et devra être utilisé d'ici décembre 2026. Au cours de l'exercice, un montant de 84 961 \$ a été utilisé à même ce fonds et un montant de 39 000 \$ a été réattribué vers le solde du fonds non affecté.

8. Actif net grevé d'affectations internes (suite)

Fonds de réserve

En mars 2023, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 270 000 \$ au fonds de réserve. L'objectif de ce fonds est d'assurer une capacité financière à l'organisme afin de faire face à différentes situations exceptionnelles. Ce fonds sera utilisé sur recommandation du conseil d'administration.

Programme de soutien à la formation

En mars 2023, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 100 000 \$ au programme de soutien à la formation afin de soutenir la formation des animateurs, des coordonnateurs, des arbitres, des officiels, des entraîneurs en loisir et en sport de l'Estrie dans un contexte où les besoins sont criants alors que de nombreuses subventions ont été coupées dans les derniers mois. Ce fonds a été fermé en mars 2026 et la somme restante de 8 105 \$ a été réattribuée au solde du fonds non affecté.

9. Accords d'infonuagique

L'organisme applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Les montants comptabilisés en charges liés à ces accords s'élèvent à 10 663 \$ (2025 : 8 439\$), 231 \$ (2025 : 485 \$) et à 487 \$ (2025 : 475 \$). Ces charges sont présentées sous les rubriques " Communications informatiques ", " Télécommunications " et " Poste et messagerie " à l'état des résultats.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2026

10. Organisme sous contrôle commun

Village Culturel de l'Estrie

Le Village Culturel de l'Estrie est contrôlé par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie du fait que les deux organismes ont le même conseil d'administration. De plus, le Conseil Sport Loisir de l'Estrie s'est engagé à subvenir aux besoins financiers du Village Culturel de l'Estrie en cas de nécessité. Advenant le cas où l'organisme soit amené à déboursier des montants, la liquidité sera prise dans les fonds non affectés et ces montants seront portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils seront engagés.

Le Village Culturel de l'Estrie est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est voué au développement de la pratique du loisir culturel en Estrie. Son financement provient d'une subvention, d'activités d'autofinancement et autres.

Les états financiers du Village Culturel de l'Estrie s'étendent du 1er septembre au 31 août et se résument comme suit :

	31 août 2025	31 août 2024
	\$	\$
Bilan		
Actif	81 120	40 790
Passif	4 450	4 450
Actif net	76 670	36 340
Résultats		
Produits	101 433	62 827
Charges	(61 103)	(59 399)
Excédent des produits sur les charges	<u>40 330</u>	<u>3 428</u>
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	40 880	6 294

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2026

11. Opérations entre apparentés

L'organisme a enregistré des produits et des charges provenant de l'organisme Village Culturel de l'Estrie, organisme sous contrôle commun. Les opérations entre les deux organismes sont les suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Location d'espaces	3 709	3 709
Services professionnels	15 470	12 385
Internet	240	-
Télécommunication	300	-
Fonds divers - projets	30 000	20 000
Dons et commandites	7 000	-
Charges		
Soutien au milieu	3 000	-

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les comptes clients ont été évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.

12. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

13. Dépendance économique

Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie reçoit des subventions du Ministère de l'Éducation (MEQ) ainsi que du Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ces subventions au montant total de 2 509 586 \$ (2025 : 2 393 054 \$) représentent une proportion importante de ses produits, soit 71 % (2025 : 78 %).

14. Comparaison des états financiers

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Annexe A - Subventions - Soutien à la mission		
MCC - MASU	12 389	58 985
MEQ - PAFIRLPH	133 495	120 244
MEQ - PAFURS	<u>616 930</u>	<u>616 930</u>
	<u>762 814</u>	<u>796 159</u>
Annexe B - Subventions - programmes		
MEQ - Mesure 1.4	69 540	50 066
MEQ - PAFILR	383 194	372 852
MEQ - PAFLPH	<u>537 608</u>	<u>330 902</u>
	<u>990 342</u>	<u>753 820</u>
Annexe C - Subventions - projets		
ACLAM - SES et Improvincial	48 796	44 059
Activité physique LPH	8 715	-
AQLPH - Destination loisirs	4 950	-
Accès bleu	14 391	46 480
Ateliers sans trace	919	925
Autres produits	9 150	(2 800)
Autres subventions	6 965	11 106
Comité régional estrien des SHV (M361)	253 624	294 521
Ex3	5 828	17 153
Fillactive	21 060	4 487
Fonds de transport 25-26	144 902	-
Mérite sportif de l'Estrie - Ville de Sherbrooke	10 735	11 085
MEQ - Circonflexe	591 136	744 765
MEQ - Projet de soutien aux camps de jours	6 000	5 350
Programmes - CSLE	90 901	13 792
Projet Plein air	11 143	4 776
Sports Québec - Mes Premiers Jeux	9 703	35 288
Structuration - sentiers pédestres	14 967	-
Village Culturel - Soutien aux projets	33 022	31 346
Ville de Sherbrooke - projet Loisir culture PH	<u>15 886</u>	<u>-</u>
	<u>1 302 793</u>	<u>1 262 333</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Annexe D - Produits et services		
Articles promotionnels	4 648	-
Cantine	1 883	1 307
Dons et commandites	25 094	1 550
Équipements	40	6 000
Frais postaux et messagerie	412	496
Impressions et photocopies	3 549	2 852
Inscriptions aux événements	71 194	3 820
Inscriptions aux formations	32 636	28 025
Internet	2 160	2 160
Location d'espaces	46 946	42 400
Location de matériel	3 265	2 493
Papeterie	44	107
Services professionnels	227 533	83 335
Télécommunications	300	300
	<u>419 704</u>	<u>174 845</u>
Annexe E - Autres produits		
Intérêts	43 473	56 785
Autres produits	118	218
	<u>43 591</u>	<u>57 003</u>
Annexe F - Salaires et avantages sociaux		
Salaires et vacances	1 011 648	928 483
Avantages sociaux	180 098	164 326
Bien être de l'équipe	9 630	8 335
Formation du personnel	24 387	18 374
	<u>1 225 763</u>	<u>1 119 518</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Annexe G - Déplacements et représentation		
Déplacements	26 567	18 926
Événements et représentation	37 280	3 579
Frais d'hébergement	7 293	2 786
Frais de repas	2 232	1 564
Frais de réunions	13 506	10 330
Poste et messagerie	1 922	2 382
Prix et reconnaissance	1 224	1 484
Télécommunications	7 781	7 643
	<u>97 805</u>	<u>48 694</u>
Annexe H - Services professionnels		
Communications informatiques	14 536	14 959
Honoraires de vérification	9 775	11 786
Honoraires professionnels	230 717	81 794
Mauvaises créances	197	30
	<u>255 225</u>	<u>108 569</u>
Annexe I - Frais de bâtisse		
Assurances	8 426	7 281
Électricité	14 598	13 449
Entretien et réparations	25 415	37 359
Entretien ménager	14 312	10 801
Taxes et permis	28 971	24 590
	<u>91 722</u>	<u>93 480</u>
Annexe J - Fournitures et approvisionnements		
Abonnements et publications	2 272	4 267
Achats d'équipements de loisirs, sports et plein air	11 260	43 868
Cantine	1 776	1 812
Entretien et location - équipements de bureau	2 573	1 840
Frais d'impression	2 458	1 558
Location de salles	5 114	1 527
Matériel de bureau et papeterie	3 889	5 907
	<u>29 342</u>	<u>60 779</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Annexe K - Soutien au milieu		
Circonflexe	437 581	600 000
Comité régional Estrien - SHV	139 044	167 858
Fonds de dépannage formation - CSLE	-	53 939
Fonds de relance - CSLE	84 961	331 448
Fonds de relance en communication	-	989
Fonds de transport Estrien	175 272	56 721
Formation	-	2 450
Jeux du Québec - Mission Estrie	-	2 732
Loisir culturel - Initiatives locales et régionales	33 023	27 146
Loisir culturel - LISSE	2 000	-
Loisir personnes handicapées - Accompagnement	492 674	288 332
Loisir personnes handicapées - Initiatives	34 146	41 118
Loisir personnes handicapées - Projets spéciaux	1 800	1 060
Mérite sportif de l'Estrie	10 735	10 313
Mes Premiers Jeux	2 615	5 032
Mesure 1.4	69 540	50 066
Soutien - Projets régionaux	3 654	5 786
PAFILR	368 669	372 252
Plein air - Soutien aux projets régionaux	-	5 000
Programme - Soutien au développement du sport en Estrie (PSDSE)	440	17 795
Projet en loisir - CSLE	691	6 122
Projet relève RSEQ	6 255	-
Projet MRC	75 000	80 000
RURLS - EX3	-	490
Secondaire en spectacle	1 000	33 539
Ville de Sherbrooke - projet Loisir culture PH	3 402	-
	<u>1 942 502</u>	<u>2 160 188</u>

Annexe L - Formation au milieu

Bénévolat formation	-	730
Camps de jour formation	-	15 009
Camps de jours tournée	3 000	-
Ex3	1 505	5 236
Plein air	-	107
	<u>4 505</u>	<u>21 082</u>